



ASSOCIATION
DES ASSUREURS
MUTUALISTES

2022

RAPPORT **ANNUEL**



SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT	4
MANIFESTE DE L'AAM	5 - 6
CHARTRE DES VALEURS DE L'AAM	7
PRÉSENTATION DE L'AAM	8 - 16
RÔLE & ÉQUIPE	8
ADHÉRENTS	9
CHIFFRES CLÉS DES ADHÉRENTS	10
GOUVERNANCE	11 - 13
1. ORGANISATION	11
2. ACTIVITÉS DES INSTANCES	12
3. CHANGEMENTS DANS LA GOUVERNANCE	12
4. LE BUREAU EN 2022	12
5. LA COMMISSION EXECUTIVE	13
SERVICES OFFERTS	14 - 15
OUTILS D'INFORMATION / FORMATION	16
ÉVÉNEMENTS MARQUANTS	17 - 21
JAAM#5	17 - 18
AG AAM ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES	19
RENCONTRES EN PARTENARIAT	20
RELATIONS PRESSE	21
ZOOM	22 - 27
ACTES DE LA JAAM#5	22 - 25
ARTICLE : <i>L'assurabilité à long terme des risques naturels au défi du changement climatique</i> de BERTRAND LABILLOY , Directeur Général de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)	26 - 27
ACTIVITÉS 2022	28 - 33
Groupes de travail	30 - 31
PERSPECTIVES ET PROJETS	34
PARTICIPATIONS EXTÉRIEURES & LIENS AVEC DES PARTENAIRES	35 - 37
MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	38



ÉDITO

DU PRÉSIDENT **Thierry MARTEL**

2022 a été une année de bascule avec le retour d'un conflit armé de haute intensité sur le sol européen et ses répercussions économiques. Dans notre pays, la situation politique s'est compliquée avec une Assemblée Nationale sans majorité absolue.

Dans cet environnement de turbulences, la Profession doit faire face à plusieurs phénomènes défavorables :

- Un choc inflationniste, qui fait gonfler les coûts des sinistres ;
- Des injonctions des pouvoirs publics pour ne pas répercuter à sa juste proportion cette hausse dans nos tarifs ;
- Un choc de taux, avec des taux réels qui restent négatifs.

Mais le défi le plus sensible est celui de l'évolution des nouveaux risques, notamment climatiques. Des phénomènes nouveaux apparaissent à la fois dans leur nature et dans leur intensité. En France, l'année a été la plus coûteuse depuis 1999 avec près de 10 milliards d'euros de dégâts causés par les catastrophes naturelles. Ces coûts aujourd'hui exceptionnels ont vocation avec le changement climatique à se maintenir à un niveau élevé, appelant collectivement une refonte de la prise en charge des sinistres liés aux catastrophes naturelles.

Les initiatives des pouvoirs publics se multiplient (PPL Baudu, Ordonnance RGA, PPL Rousseau, Mission Langrenoy) sans pour l'instant avoir trouvé de solutions viables pour financer la protection des Français face au changement climatique. En tant que mutualiste, nous sommes attachés au régime des catastrophes naturelles qui fête ses 40 ans et qui permet de mutualiser le risque. Sa pérennisation passe inévitablement par l'augmentation de ses ressources financières. Face aux risques climatiques mais également aux risques émergents comme le cyber et pour pallier le retrait des capacités de réassurance, nous plaçons également pour un élargissement des mécanismes de provision d'égalisation qui permettront aux assureurs de mieux mutualiser le risque dans le temps.

En parallèle, la protection du consommateur est au cœur des réflexions des pouvoirs publics : résiliation en 3 clics, RIA et suppression du questionnaire médical en emprunteur, plus de protection en affinitaire et, bien-sûr, plus de transparence et de protection pour l'investisseur de détail. Ainsi au niveau de l'as-

surance vie, la profession est au cœur de pressions contradictoires sur le devoir de conseil ou le financement de l'économie, dans un contexte singulièrement compliqué par la brutale remontée des taux d'intérêt.

En santé, après les débats du HCAAM sur « la grande sécu », les assureurs santé sont enfin reconnus comme partenaires indispensables au sein du CDOC pour améliorer la santé des Français. Cela passera en 2023 et 2024 par un transfert, potentiellement massif, de charges de la sécurité sociale vers les complémentaires soit directement par l'élargissement du 100% santé, soit indirectement via les tests COVID ou la révision de la convention médicale.

De nombreux autres défis sont face à nous. Sans être exhaustif, je pense notamment à l'application des normes européennes de reporting extra-financier (CSRD), la révision de Solvabilité 2, l'Open Insurance, la législation sur l'accès aux données des véhicules connectés, la directive sur les dessins et modèles des pièces détachées automobile.

Nous sommes challengés par tous ces bouleversements et 2023 s'annonce comme une année d'incertitudes. Je suis convaincu que c'est dans de tels contextes que la plus-value de notre modèle mutualiste fondé sur la proximité, la qualité du service et la gestion sur le temps long a l'occasion de démontrer toute sa force.

Votre engagement au sein de groupes de travail toujours plus nombreux – Gouvernance, Groupe TVA, Captives, Numérique – et des réunions de commissions exécutives a renforcé notre association. Nous pouvons chacun être fiers des positions communes que nous avons portées et des partages de bonnes pratiques qui consolident nos compagnies. Notre association a pu démontrer toute son utilité au sein de France Assureurs ou directement auprès des décideurs publics pour porter nos positions et nos valeurs.

Je tiens à vous remercier pour votre engagement qui fait la consistance et l'identité de l'AAM. Enfin, j'adresse un remerciement plus particulier à celles sans lesquelles nos travaux ensemble ne pourraient pas se tenir : Cornélia Federkeil, Valérie Blanchard et Karine Roda.

Thierry MARTEL
Président de L'AAM
Association des Assureurs Mutualistes

Manifeste AAM



"NOS ENGAGEMENTS MUTUALISTES"

Pourquoi sommes-nous là et qui sommes-nous ?

La crise sanitaire mondiale nous aura rappelé à au moins deux évidences : la première c'est qu'il y a une part considérable d'imprévu dans nos vies ; la seconde c'est qu'elles sont toutes d'une grande vulnérabilité si elles n'en sont pas protégées. Parce que nos existences sont faites de risques à éviter, de difficultés à surmonter, mais aussi d'opportunités à saisir, nous avons besoin les uns des autres, nous avons besoin de protection mutuelle pour nous réaliser, pour nous projeter.

À l'heure où les ménages s'inquiètent pour **leur avenir**, pour **leur santé**, pour **leurs biens**, pour **leur épargne**, trop nombreux sont pourtant les Français qui avancent seuls, à découvert, renonçant à l'assurance. À l'heure où les entreprises questionnent tout autant leur survie, leur raison d'être et de faire, et afin de répondre à **ce besoin fondamental de protection, nous assureurs mutualistes, rassemblés au sein de l'Association des assureurs mutualistes (AAM), nous tenons ici à réaffirmer nos valeurs et nos principes fondamentaux.**

Car nous formons des entreprises d'assurance atypiques. Car nous portons chaque jour la conviction et la démonstration que nos modèles mutualistes apportent des solutions à la fois pertinentes et modernes aux attentes de la société, à vos attentes, à vous les millions de personnes qui nous avez rejoints, à vous qui pouvez ou voudrez demain nous rejoindre.

Vos attentes sont économiques

Vous attendez d'abord **des offres de protection et d'épargne claires et accessibles, un service de qualité, à un prix que vous estimez juste.**

Chez nous vous êtes plus qu'un client, vous êtes un sociétaire, vous faites société avec nous. Nous formons avec les sociétaires et leurs représentants, une communauté unique qui porte collectivement un même projet et une même volonté : celle de se protéger mieux ensemble.

À la différence d'autres assureurs, d'autres sociétés de capitaux, qui reversent une part de leur résultat à un actionariat extérieur, nous n'appartenons qu'à nous-mêmes.

Nous sommes **indépendants, nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer, pas de dividendes à verser.**

Et vos cotisations sont intégralement réinvesties au seul bénéfice de la communauté des sociétaires et de notre compétitivité. Attentifs à votre pouvoir d'achat, nous pouvons donc vous proposer des contrats d'assurance aux prix les plus équilibrés par rapport à la qualité réelle de votre protection. Et parce que 100% de vos cotisations servent le collectif, nous pouvons également **garantir une qualité de service élevée**, comme le montrent, année après année, les enquêtes de satisfaction et les taux de fidélisation qui sont parmi les meilleurs du marché.

Vous avez besoin d'être rassurés pour vos biens et placements financiers. **Notre modèle économique ne vise pas la maximisation des profits.** Temps de crise, temps plus serein, nous nous inscrivons **dans le temps long**. Nos entreprises mutualistes sont d'autant plus solides qu'elles n'obéissent pas à des rendements et des logiques de court terme : elles conjuguent à la fois **la performance et la solidarité**, elles ont démontré leur pérennité, et leur force de résilience lors des dernières crises financières et sanitaires.



Vos attentes sont citoyennes

Aujourd'hui, **la confiance** dans nos institutions et nos systèmes de représentation traditionnels est questionnée. En tant que consommateur, en tant que citoyen, vous avez votre mot à dire, vous voulez être écoutés.

Notre modèle mutualiste est ouvert et inclusif. **Il repose sur un principe clé : la démocratie.**

Dans nos collectifs, chaque personne a une voix. En tant que sociétaire, vous pouvez voter pour vos représentants. Vous pouvez vous-même **vous engager dans la gouvernance de l'entreprise**, contribuer à sa vie mutualiste, à sa trajectoire. Votre implication dans la vie de nos entreprises est le fondement et le moteur de notre modèle mutualiste. L'entreprise n'appartient à personne d'autre qu'à ses membres. Grâce à ses sociétaires, la société est dans l'entreprise et l'entreprise ne se vit pas en dehors de la société.

Vos attentes sont sociétales

Aujourd'hui, vous ne voulez pas d'entreprises qui soient hors-sol, d'entreprises qui, tournées d'abord vers leur seul profit financier, ne considéreraient pas plus largement leurs impacts sur l'environnement. Vous êtes particulièrement sensibles aux **questions écologiques** de nos territoires, et vous affirmez votre préoccupation pour l'avenir de notre planète.

Nous, assureurs mutualistes, n'avons pas attendu les effets de mode pour nous engager au service d'un monde plus durable. Nous sommes également conscients de nos responsabilités pour accompagner plus fortement les transformations nécessaires que vous souhaitez. Cela passe par nos actes, **par nos investissements éthiques et responsables**, mais aussi par l'incitation de notre communauté d'assurés à adopter des comportements plus vertueux.

Vous êtes enfin en attente de lien. Le lien c'est **la proximité, l'accessibilité et l'humanité** dans la relation avec votre assureur. En entrant chez nous, vous rejoignez une société de personnes qui vous ressemblent, une société d'équité et de réciprocité. Vous êtes chez vous. Et parce que vous c'est nous, vous n'êtes pas un « numéro » : vous êtes réellement entendu, accompagné et protégé par de vraies personnes qui, comme vous, savent que vos projets de vie, pour se réaliser, ne peuvent pas être confiés à des machines ou à des prestataires situés au bout du monde. Nous, assureurs mutualistes, sommes présents, au plus près de vous, de vos situations particulières, sur les territoires. Conseillers et agents généraux, en agence ou en centre d'appels, représentants des sociétaires, nous travaillons et vivons en France. Artisans, entrepreneurs, réparateurs, professionnels de la santé et du droit : **nos métiers sont fiers de les mobiliser et de contribuer à la vitalité économique de nos régions.**

Nos engagements : dire et faire

Parce que nous sommes des entreprises issues de la société, parce que notre raison d'être c'est de vous servir, parce que vous êtes au cœur de nos modèles, vos attentes économiques, citoyennes, sociétales, trouvent en nous des réponses concrètes et utiles. A l'heure où l'histoire et la société donnent raison à nos modèles d'entreprise trop méconnus, nous, assureurs mutualistes, nous nous engageons à porter nos principes, nos valeurs partout où l'association qui nous rassemble, L'AAM, peut et pourra faire résonner nos voix, vos voix. A l'heure enfin où ce qui est dit et communiqué ne se traduit pas toujours dans ce qui est fait, nous nous engageons, devant vous, avec vous, avec force et sincérité, à rendre compte chaque année à nos sociétaires de ce que nous mettons en œuvre pour concrétiser les valeurs que nous partageons.

Nous sommes assureurs, oui mais assureurs mutualistes.

Parce que nous c'est vous, vous trouverez en nous les réponses les plus pertinentes à vos attentes légitimes de protection et d'accompagnement tout au long de vos vies.

L'Association des assureurs mutualistes (AAM)

CHARTRE

DES VALEURS DE L'AAM

Une société d'assurance mutuelle est une société de personnes constituée afin d'assurer les risques apportés par ses sociétaires. Elle a pour objectif de permettre à des individus, personnes physiques ou morales, de s'assurer les uns les autres ; chacun est à la fois l'assureur et l'assuré.

C'est un modèle économique profondément original, qui apporte une diversité bienvenue.

L'importance prise par les mutuelles d'assurance en France prouve que nos concitoyens y sont profondément attachés. C'est la preuve que l'on peut entreprendre autrement, sans capital social et sans actionnaires à rémunérer.

Le modèle mutualiste insiste sur deux dimensions qui lui sont propres par construction, la gouvernance démocratique et une vision de long terme. Il comporte aussi des contraintes en termes financiers, ce qui oblige à une gestion efficace et prudente. Les sociétaires sont la raison d'être d'une mutuelle d'assurance. Cela se traduit par leur implication dans la gouvernance et le fonctionnement de celle-ci. Ainsi, l'assemblée générale est composée de sociétaires (ou de leur délégués) qui désignent par et parmi eux les membres du conseil d'administration au sein duquel est élu un Président. Le sociétaire exerce son pouvoir en votant en vertu du principe « un homme, une voix », quel que soit le nombre de contrats d'assurance souscrits.

Les mutuelles d'assurance qui adhèrent à l'Association des Assureurs Mutualistes portent des valeurs de solidarité, proximité et démocratie.

ELLES S'ENGAGENT À :

Respecter l'équité entre les sociétaires ;

Adopter une gestion socialement responsable ;

Proposer des contrats et services adaptés et conformes à l'intérêt des sociétaires, en délivrant une information claire et précise, en recherchant le meilleur rapport qualité-prix et un accès au plus grand nombre ;

Faciliter la participation et l'implication des sociétaires dans la mutuelle ;

Favoriser la reconnaissance du modèle mutualiste et de l'économie sociale dans son ensemble au sein de la société ;

Contribuer à une croissance économique durable.

PRÉSENTATION



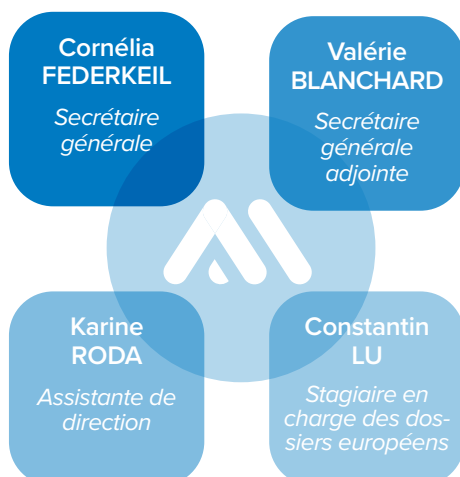
DE L'AAM

I RÔLE

LIEU DE RASSEMBLEMENT DES MUTUELLES D'ASSURANCE L'AAM EST LEUR MAISON COMMUNE POUR :

- **Échanger** ;
- **Coordonner** les positions à prendre dans le cadre de France Assureurs ;
- **Développer** des synergies entre les adhérents par la mise en place d'actions d'informations et d'outils à leur service ;
- **Participer** en France aux travaux de l'ESS ;
- **Travailler** en Europe avec leurs homologues au sein de l'Association des assureurs mutualistes et coopératifs en Europe (AMICE) et au plan international, avec ceux de la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF) ;
- **Dialoguer** avec des organisations représentatives et en particulier, celles représentant les structures à but non lucratif.

I ÉQUIPE



▲ Valérie BLANCHARD et Cornélia FEDERKEIL

ADHÉRENTS

LA FORCE DE L'AAM, ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES, EST DE :

- **Réunir** la très grande majorité des mutuelles d'assurance quels que soient leur secteur affinitaire, leur sphère d'influence géographique ou économique, leur taille ou leur chiffre d'affaires,
- **Promouvoir** leurs valeurs,
- **Soutenir** leurs intérêts, à la fois dans un souci d'égalité entre tous et de respect de leurs particularités.

					
					
					
					
					
	31 adhérents dont une organisation partenaire		91 sociétés représentées		

CHIFFRES CLÉS DES ADHÉRENTS

2022



ASSOCIATION
DES ASSUREURS
MUTUALISTES



119 000
collaborateurs



53,3 millions
de sociétaires et de clients
en France et dans les filiales à l'étranger

Dommmages aux biens



Santé / Prévoyance



Assurance automobile



Assurance vie



I GOUVERNANCE

ORGANISATION

L'AAM (Association des Assureurs Mutualistes) est constituée :

- d'un **Bureau** de 9 personnes, présidé par **Thierry Martel**,
- d'une **Comex** qui regroupe 28 représentants des adhérents qui se réunit une fois par mois,
- d'une **assemblée générale annuelle** qui regroupe la totalité des membres de L'AAM,
- d'un **secrétariat général**,
- de **groupes de travail**.

RÔLE

Le rôle de l'AAM est de promouvoir les intérêts des assureurs mutualistes, fédérer une voix mutualiste portée au sein de France Assureurs comme dans les instances nationales, européennes et internationales. Elle a vocation à débattre de tout sujet spécifique au monde de l'assurance mutualiste et continue à développer un panel de services destinés à ses adhérents.

Ainsi, la **Commission exécutive de l'AAM** se réunit une fois par mois pour traiter de tout sujet d'actualité législatif et réglementaire, français et européen, impactant la profession, le cas échéant, avec un prisme mutualiste. Elle prépare et adopte également les positions à prendre en vue du Conseil exécutif de France Assureurs. En fonction de l'actualité, la Commission exécutive invite un intervenant.

La Commission exécutive s'est réunie 10 fois en 2022 avec un taux moyen de participation de 57 %.

De son côté, le **Bureau de l'AAM** comprend neuf membres. Le Bureau se réunit et /ou est consulté, selon les circonstances, pour se prononcer notamment sur les nominations de présidence (ou vice-présidence) de commissions et de comités de France Assureurs, sur tout sujet sur saisine de la Commission exécutive ou en cas d'urgence. Il peut également se réunir en amont de la Commission exécutive, sur convocation du président, pour en préparer les travaux ou des changements statutaires.

En 2022, le Bureau a été consulté dans le cadre de l'établissement du budget et des cotisations pour l'année 2023 et sur le processus de renouvellement de la gouvernance de l'AAM.

Au sein du Conseil exécutif de France Assureurs, 9 représentants de l'AAM participent, dont trois représentants non permanents, assurant ainsi la représentation de la diversité des adhérents.

Par ailleurs, les assureurs mutualistes participent aux travaux des douze commissions de travail de France Assureurs. Le président ou le vice-président des commissions est généralement issu d'un adhérent de l'AAM.

FONCTIONNEMENT

L'**assemblée générale** de 2022 s'est tenue le 1er juillet 2022 à Lisbonne à l'invitation de la SGAM BTP, avec un taux de participation des adhérents de 77 %. L'assemblée générale de 2023 se tiendra le 30 juin 2023 à Rouen à l'invitation de la Matmut.

2022 fut une année d'élection et de renouvellement des instances de l'AAM. Thierry Martel a été réélu président de l'AAM pour un mandat de 3 ans et reste également vice-président de France Assureurs pour 3 années.

4 vice-présidents ont également été désignés pour un mandat de 3 ans : Bruno Angles (AG2R La Mondiale), Adrien Couret (Aéma Groupe), Pascal Demurger (Maif) et Paul Esmein (Covéa).

Après le départ de Paul Esmein de Covéa, une assemblée générale ordinaire s'est tenue le 7 février 2023 et a désigné Stéphane Duroule (Covéa) vice-président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Sylvain Mortera (Aréas Assurances) a été désigné Trésorier de l'AAM pour une durée de 3 ans.

ACTIVITÉ DES INSTANCES

Désignation des 3 membres non permanents du Conseil exécutif de France Assureurs

Lors de l'AG du 1er juillet 2022, ont été désignés les 3 membres non permanents représentant la famille mutualiste au sein du Conseil exécutif de France Assureurs comme suit :

- Pour l'année 2023 : Stéphane Dessirier, Nicolas Gomart, Sylvain Mortera ;
- Pour l'année 2024 : Stéphane Désert, Stéphane Dessirier, Nicolas Gomart ;
- Pour l'année 2025 : Stéphane Désert, Nicolas Gomart, Sylvain Mortera.

LE BUREAU EN 2022

PRÉSIDENT • Thierry Martel / GROUPAMA ①

4 VICE-PRÉSIDENTS

- Adrien Couret / AÉMA GROUPE ②
- Pascal Demurger / MAIF ③
- Sylvain Mortera / AREAS ④
- Bruno Angles / AG2R LA MONDIALE (au 01/07/22) ⑤

TRÉSORIER • Sylvain Mortera / AREAS

CHANGEMENTS DANS LA GOUVERNANCE

L'AAM remercie vivement Paul Esmein pour sa participation aux travaux de la Comex ainsi que Patrick Jacquot (AMDM) pour sa contribution au sein du Bureau de l'AAM.

L'AAM accueille au sein de la Commission exécutive :

- Nicolas Rince (MUTEX) depuis le 8 novembre 2022 en tant que suppléant ;
- Alexandra Leblanc (MONCEAU) depuis le 8 novembre 2022 en tant que suppléante ;
- Stéphane Duroule (COVEA) depuis le 1^{er} janvier 2023 en tant que titulaire.

MEMBRES DU BUREAU

- Paul Esmein / COVÉA ⑥ (Stéphane Duroule au 7/02/23)
- Pierre Esparbès / SGAM BTP ⑦
- Nicolas Gomart / MATMUT ⑧
- Patrick Jacquot / AMDM ⑨



LA COMMISSION EXÉCUTIVE

La Commission exécutive regroupe 28 représentants des sociétés d'assurance mutuelle adhérentes (SAM)

AÉMA GROUPE

Adrien Couret / Suppléant Pascal Michard

AG2R LA MONDIALE

Bruno Angles / Suppléant Philippe Dabat

AGPM

Patrice Paulet / Suppléante Véronique Florin

AMF ASSURANCES

Lionel Le Gall / Suppléante Raja Ben Taarit

AREAS ASSURANCES

Sylvain Mortera / Suppléant Patrick Bensegnor

ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS

Patrick Jacquot / Suppléante Stéphanie Liogier

CAISSE MUTUELLE MARNAISE D'ASSURANCES

Stéphane Vilain / Suppléante Dorothee Perardel

COVÉA

Stéphane Duroule / Suppléant Stéphane Cossé

GROUPAMA

Thierry Martel / Suppléant Jérôme Narbonne

IMA ASSURANCES

Frédéric Chevalier

L'ÉTOILE

Olivier Marciaux / Suppléant Emmanuel Lelièvre

LE CONSERVATEUR

Gilles Ulrich / Suppléant Olivier Meunier

MACSF

Stéphane Dessirier / Suppléant Nicolas Gombault

MAE

Stéphane Coste / Suppléant Philippe Bénét

MAIF

Pascal Demurger / Suppléant Stéphane Tisserand

MAPA

Vincent Loizeil / Suppléant Philippe Dubois

MATMUT

Nicolas Gomart / Suppléant Emmanuel Ruffin

MONCEAU ASSURANCES

Jérôme Sennelier / Suppléante Alexandra Leblanc

MUTEX

Pascal Pigot / Suppléant Nicolas Rince

MUTUELLE D'ASSURANCE DES ARMÉES

Pascale Seni-Lapp / Suppléant Samuel de Bernard

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Stéphane Désert / Suppléant Anne-Sophie Fraissinet

MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS ASSURANCES

Vincent Malandain / Suppléant Michel Klein

MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES

Vincent Boyer / Suppléant Gilbert Peruto

REMA

Alexandre Vercher / Suppléant Pierre François

SGAM BTP

Pierre Esparbès / Suppléant Olivier Bedeau

RELYENS

Dominique Godet / Suppléant Christophe Dumas

SAM SMACL ASSURANCES

Paul Le Maout

THELEM ASSURANCES

Daniel Antoni / Suppléante Nathalie Rojo

LES SERVICES OFFERTS

COMMUNICATION

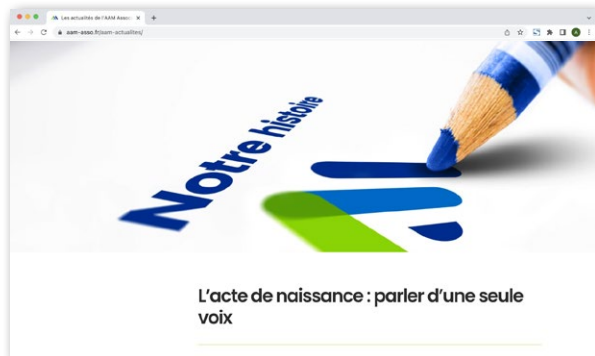
L'AAM souhaitant développer sa notoriété, des outils de communication ont été mis en place afin d'accroître sa visibilité, auprès des adhérents, des institutionnels et du grand public.

L'AAM communique régulièrement sur différents supports digitaux, notamment son site web, et les réseaux sociaux : Twitter, Facebook, Instagram, LinkedIn, YouTube et grâce à son site internet : <http://aam-asso.fr/>

Site web: <http://aam-asso.fr/>

Le site internet de l'AAM est l'outil principal de communication. Il présente l'AAM et son organisation, ainsi que ses missions et valeurs, mais également ses adhérents et dirigeants. Il recense également l'ensemble des actualités et événements de l'association, parmi lesquelles, les Journées des Administrateurs (JAAM), les rencontres de l'actualité législative et réglementaire.

Le référencement naturel (SEO) du site de l'AAM est optimisé sur l'ensemble des moteurs de recherche.



Site dédié au Manifeste de L'AAM : <https://www.engagementsmutualistes.fr>

Le site du Manifeste présente les engagements des assureurs mutualistes au quotidien pour transformer davantage notre monde afin de le rendre plus solidaire et davantage responsable.

Retrouvez le Manifeste aux pages 5 et 6 de ce rapport !



TWITTER :**@AAMutualistes**

Le compte Twitter de l'AAM **@AAMutualistes** compte à date plus de 6500 abonnés. L'AAM tweete en première intention sur son actualité avec des liens vers les articles ou vidéos de son site web et de sa chaîne YouTube. Elle communique aussi autour de ses événements, en amont, en aval, voire pendant avec le live-tweet notamment lors des éditions de la Journée des administrateurs. Par ailleurs, elle retweete quotidiennement des actualités de ses adhérents (articles, vidéos, photos) et partenaires de l'environnement assurantiel ou de l'Economie Sociale.

LinkedIn :**Association des Assureurs Mutualistes**

La page LinkedIn de l'AAM a été créée en juillet 2019 afin de rassembler ses adhérents autour de références professionnelles communes aux assureurs mutualistes. Elle compte plus de 1000 abonnés et relaie l'actualité professionnelle de l'AAM ainsi que celle de ses adhérents.

INSTAGRAM :**AAMutualistes**

La page Instagram de l'AAM créée en mai 2021 dans le cadre de la campagne digitale sur le mutualisme auprès des jeunes a compté jusqu'à 42 publications en 2022, et 236 abonnés. L'objectif de ce compte est de communiquer par des photos et vidéos pour partager les valeurs du mutualisme et gagner davantage en visibilité et notoriété, notamment auprès des 18-35 ans.

Pour répondre à un problème technique, le compte a dû être re-créé en 2023.

YOUTUBE :**AAM Association des Assureurs Mutualistes**

La chaîne YouTube de l'AAM présente les « best-of... » en 10 minutes chrono des différentes éditions de la Journée des Administrateurs, qui synthétisent les messages clés des interventions lors de ces journées à thème.

Facebook :**AAMutualistes**

Le compte Facebook de l'AAM Association des Assureurs Mutualistes compte 35 publications. L'AAM communique sur son actualité avec des liens vers les articles ou vidéos de son site web et de sa chaîne YouTube. Plus généralement, il reprend les parutions du compte Instagram.

LES OUTILS D'INFORMATION

VEILLE INFORMATIONNELLE

Chaque semaine, l'AAM transmet à ses adhérents une note d'actualités institutionnelles et contextuelles (le mercredi en 2022, le lundi depuis janvier 2023), portant notamment sur les évolutions législatives et réglementaires tant au niveau français qu'europpéen et une revue de presse (le jeudi).

ABONNEMENTS MUTUALISÉS

L'AAM prend en charge trois abonnements mutualisés dont peuvent bénéficier l'ensemble de ses adhérents :

- L'Observatoire des Innovations et Initiatives dans la banque et l'assurance, y compris au niveau international (O3I). En 2022, 225 collaborateurs de 23 adhérents ont bénéficié de cet observatoire.
- L'Observatoire des Nouveaux Acteurs de la Banque et de l'Assurance (NABA). En 2022, 225 collaborateurs de 23 adhérents ont bénéficié de cet observatoire.
- L'Observatoire Prospective et Tendances Sociétales (OPTENS). Depuis 2022, 197 collaborateurs de 21 adhérents bénéficient de cet observatoire.
- Une solution fournissant aux abonnés des outils de mise en conformité dans le cadre de la lutte contre le blanchiment (contrat cadre avec tarif référentiel) est également proposée aux adhérents de l'AAM sur la base d'un tarif négocié.

FORMATION

OFFRE DE FORMATION AAM/ROAM

Le partenariat AAM-ROAM et IFPASS a été conclu début février 2020. Il comporte plusieurs types de services à l'attention des administrateurs, des collaborateurs, mais également des cadres dirigeants et des fonctions clés depuis mars 2021.

L'offre comprend des formations en présentiel ou sous forme « d'Université digitale » avec 250 modules couvrant l'ensemble du secteur de l'assurance pour les collaborateurs et les administrateurs. Elle comporte également un parcours spécifique pour les administrateurs autour de 34 modules (Solvabilité 2, Distribution en assurance...).

654 administrateurs ont été formés depuis le début du partenariat dont 248 en 2022 et 2818 collaborateurs (Université digitale ou hors Université digitale).

En début d'année 2023, l'AAM a effectué une enquête de satisfaction sur les services de l'IFPASS auprès de ses adhérents. Sur 13 réponses reçues, 11 adhérents ont eu recours aux services de l'IFPASS. Il ressort que le taux de satisfaction est globalement positif, pour une moitié la prestation est « très satisfaisante » et pour l'autre moitié « plutôt satisfaisante ».

Bilan des formations administrateurs 2022

FORMATION INTRA ENTREPRISE LES THÈMES LES PLUS DEMANDÉS

- Les fondamentaux de Solvabilité 2
- Le pilotage économique et l'ORSA
- Rôle et fonctionnement de l'ACPR



FORMATION INTER ENTREPRISE CLASSE VIRTUELLE

- Les fondamentaux de Solvabilité 2
- La gestion financière en assurance vie

LES MODULES DIGITAUX POUR ADMINISTRATEURS

- Être administrateur d'un organisme assureur
- Le pilotage d'un organisme assureur et l'ORSA
- Solvabilité 2
- ACPR et Assurances

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

1 JOURNÉE DES ADMINISTRATEURS DE L'AAM #5 17 NOVEMBRE 2022

Pour la 5^e année, l'AAM a organisé le 17 novembre, sa Journée des administrateurs qui a réuni autour de 130 personnes sur le thème « **Les assureurs mutualistes, acteurs des transitions énergétique, climatique et démographique** ».



La transition énergétique, d'une grande actualité, a fait l'objet d'une introduction par le professeur en économie à Paris Dauphine, Patrice Geoffron, également Directeur du Centre de géopolitique de l'énergie et des matières premières (CGEMP) au cours de laquelle, il a argumenté pour un virage en faveur de la décarbonation, qualifiée de « notre assurance vie ».

Ses propos ont été relayés par Benoît Leguet, Directeur général de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) qui a apporté des éléments tangibles autour de la transition climatique en militant à son tour pour l'adaptation et la prévention à l'occasion de la première table ronde intitulée « 2020-2030, décennie de la multitude des transitions ». Gérard-François Dumont, géographe, professeur à la Sorbonne et Président de la revue « Population & avenir », a, quant à lui, dressé le panorama des changements territoriaux issus de la transition démographique. A cet égard, Luc Broussy, Président de France Silver Eco, est revenu sur les conséquences du vieillissement de la population en termes d'actions et d'opportunités. Mirela Agache Durand, Directrice générale de Groupama Asset Management, a poursuivi, au cours de cette table ronde en établissant les données économiques nécessaires pour faire face à ces transitions.

Les constats ayant été posés par les experts, la seconde table ronde a permis d'envisager les réponses des acteurs publics et d'un point de vue mutualiste face à ces transitions. Cette table ronde a réuni Christophe Bouillon, Président de l'Asso-

ciation des petites villes de France (APVF), Adrien Couret, Directeur général d'Aéma Groupe et Eric Chenut, Président de la Mutualité Française.

Face à ces transitions, les réactions des Français, leurs changements de vie, de manière de consommer ou bien de travailler ont été étudiés par l'Institut Elabe, dont les résultats ont été dévoilés par Bernard Sananès, son Président lors d'un keynote.

Le Président de l'AAM, Thierry Martel, Directeur général de Groupama, a introduit et conclu cet événement en souhaitant que cette Journée de réflexion et d'actualité puisse ouvrir des perspectives pour les travaux des assureurs mutualistes et au sein de l'association.

5^{ème} Journée des Administrateurs AAM

Les assureurs mutualistes : acteurs des transitions énergétique, climatique et démographique

Retrouver les actes de la JAAM#5 dans la partie Zoom, pages 22 et suivantes et le Best of de la JAAM sur notre chaîne Youtube



LES ASSUREURS MUTUALISTES, ACTEURS DES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE, CLIMATIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE



17 NOVEMBRE 2022



▲ **Thierry Martel** s'adressant à l'assemblée lors de l'allocation d'ouverture.



◀ Intervention de **Patrice Geoffron**, professeur de Sciences Économiques à l'Université Paris Dauphine, directeur du Centre de Géopolitique de l'Energie et des Matières Premières (CGEMP)

▼ Intervention de **Bernard Sananès**, président de l'Institut d'études et de sondages ELABE



▲ Table ronde avec :

- **Mirela Agache Durand**, directeur général de Groupama Asset Management
- **Luc Broussy**, président de France Silver Eco
- **Gérard-François Dumont**, géographe, professeur à la Sorbonne et président de la revue "Population & Avenir"
- **Benoît Leguet**, directeur général de l'Institut de l'économie pour le Climat (I4CE)



▲ Table ronde avec :

- **Christophe Bouillon**, président de l'Association des Petites Villes de France (APVF)
- **Adrien Couret**, directeur général d'Aéma Groupe
- **Eric Chenut**, président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

1^{ER} JUILLET 2022

Le 1er juillet 2022 les adhérents de l'AAM se sont retrouvés à Lisbonne lors de leur assemblée générale annuelle à l'invitation du groupe SGAM BTP.

Stéphane Duroule, Président de la Commission des assurances dommages et de responsabilité de France Assureurs, est intervenu en tant qu'invité pour présenter les sujets d'actualité et les enjeux de l'assurance dommages.



RENCONTRES INSTITUTIONNELLES

Rencontre avec Astrid Panosyan-Bouvet, députée de Paris

8 NOVEMBRE 2022

Astrid Panosyan-Bouvet a fait un point d'actualité autour du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) de 2023 et a abordé notamment les thèmes suivants : la dépendance, la réforme des retraites, la « prévention aux 3 âges » (25, 45 et 65 ans) et l'accès aux soins. La députée a par ailleurs évoqué une future proposition de loi visant à permettre le glissement de tâches entre professions de santé et le renforcement du rôle de certains praticiens.

Deux rencontres avec Jean-Paul Faugère, vice-président de l'ACPR

5 SEPTEMBRE 2022

Invité à intervenir devant les membres du Bureau de l'AAM le 5 septembre 2022, Jean-Paul Faugère a évoqué diverses thématiques dont la gouvernance mutualiste, le traitement du risque cyber, la transparence des frais en assurance vie, et la prise en compte des perspectives économiques, dont l'inflation, dans les contrôles par l'ACPR.

7 FÉVRIER 2023

Rassemblés au sein de la Commission exécutive, les membres de l'AAM ont échangé avec Jean-Paul Faugère sur différents sujets d'actualité : la gouvernance et le renforcement des compétences des membres des conseils d'administration, les frais en assurance vie ou encore la « proposition de loi tendant à renforcer la protection des épargnants », qui prévoit d'introduire la transférabilité en externe des contrats d'assurance vie. Sur le plan européen, le projet de stratégie d'investissement de détails de la Commission européenne dont le sujet principal est la question de la rémunération des distributeurs de produits d'épargne sous forme de commissions, et la révision de la Directive Solvabilité 2 ont également été évoqués.

Rencontre avec Martin Landais, sous-directeur des assurances de la direction générale du Trésor

9 MAI 2023

Début mai 2023, l'AAM a souhaité organiser un temps d'échanges entre les membres de la Commission exécutive de l'AAM et Martin Landais afin d'évoquer plusieurs sujets d'actualité : le projet de loi industrie verte, le maintien du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles. L'assouplissement des conditions de dotation des provisions d'égalisation pour les assureurs a également été évoqué, sujet auquel les assureurs mutualistes portent une attention particulière.

RENCONTRES EN PARTENARIAT

L'AAM organise des événements en partenariat avec la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF).



Atelier « Directive sur la Distribution d'Assurances et durabilité »

11 OCTOBRE 2022

Un atelier qui s'est tenu le 11 octobre 2022 avec pour thème la « Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA) : prise en compte de la durabilité » a été l'occasion de faire un rappel du cadre réglementaire, de présenter les impacts de la durabilité en matière de distribution et de donner une vision opérationnelle de l'intégration des critères ESG dans la DDA. Cet atelier a été suivi d'un livret opérationnel pour la mise en œuvre des nouvelles obligations.

Matinée prévoyance / retraite :

Evolution et transformation réglementaire

15 DÉCEMBRE 2022

Une Matinée destinée aux dossiers législatifs et réglementaires autour du thème « Prévoyance : évolution et transformation » s'est tenue le 15 décembre 2022 à l'invitation de l'AAM et de la FNMF. Elle a été l'occasion d'aborder les sujets suivants : l'assurance vie et l'encadrement des pratiques commerciales, l'actualité des retraites avec notamment les impacts sur la prévoyance de la future réforme des retraites, un état des lieux des ORPS (Régimes de Retraite Professionnelle Complémentaire), le bilan et les perspectives des Plans d'épargne retraite (PER). Mayeul Tallon, Chef du Bureau Marchés et produits d'assurance de la direction générale du Trésor a présenté un premier bilan de la résiliation des contrats d'assurance emprunteur sans frais ni pénalités. Corinne Dromer, présidente du CCSF, a présenté les travaux de l'institution.



▲ Corinne Dromer, présidente du CCSF, a présenté les travaux du CCSF

Trophée de l'assurance

6 OCTOBRE 2022

Partenaire des Trophées de l'assurance pour la quatrième année consécutive, l'AAM a participé en tant que membre du jury à la sélection des acteurs du secteur de l'assurance récompensés. L'AAM poursuivra son partenariat à l'occasion des Trophées de l'assurance du 5 octobre 2023.

LES TROPHÉES
DE L'ASSURANCE

Trophées des Argus d'Or 2023

19 AVRIL 2023

Partenaire des Trophées des Argus d'Or qui récompense les innovations dans le monde de l'assurance, l'AAM a participé en tant que membre du jury à la sélection des acteurs du secteur de l'assurance récompensés ainsi qu'à la remise du prix « Open innovation ».

RELATIONS PRESSE

DÉJEUNER DE PRESSE DE L'AAM

19 AVRIL 2023

Le président de l'AAM, Thierry Martel, DG Groupama, les vice-présidents, Bruno Angles, DG AG2R La Mondiale, Adrien Couret, DG AEMA Groupe, Pascal Demurger, DG MAIF, Stéphane Duroule, DG Assurance COVEA, ont rencontré les journalistes des Echos, la Tribune, l'AFP, la Tribune de l'assurance, l'AFP, l'AGEFI, l'ARGUS de l'assurance, News assurance Pro, la Lettre de l'assurance et le Pavé de l'assurance le mercredi 19 avril à Paris.

Les thèmes qui ont été abordés sont les catastrophes naturelles et le régime français de prise en charge, l'assurabilité du changement climatique, le rôle complémentaire des assureurs et des pouvoirs publics. Le projet de loi « industrie verte » a fait l'objet d'un échange sur le financement nécessaire et les investissements pour y répondre tout en mettant en évidence le contexte de réglementation surabondante européenne et le risque de liquidité. L'assurance agricole, l'assurance santé, les pièces détachées en automobile sont autant de dossiers qui mettent en exergue le rôle parfois divergent des pouvoirs publics pour répondre à des situations d'intérêt national, pouvoir d'achat, environnement, démographie...

Pour conclure, les assureurs mutualistes aiment à rappeler que leur objectif est et restera de rendre accessible l'assurance au plus grand nombre.

A l'issue du déjeuner de presse, un communiqué de presse a été publié.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

19 AVRIL 2023

Pour la troisième année consécutive, l'Association des Assureurs Mutualistes a mis en avant sa volonté de maintenir les efforts pour favoriser le plein emploi en France, dans un contexte économique contraint.

Ainsi, les assureurs mutualistes réaffirment leur engagement pour l'emploi en annonçant prévoir pour l'année 2023 plus de 14 000 embauches, que ce soit en CDI, CDD, stages et contrats en alternance. En 2022, les embauches ont été de plus de 17 000.



ZOOM

LES ACTES

LES ASSUREURS MUTUALISTES, ACTEURS DES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE, CLIMATIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE

Pénurie d'énergie, réchauffement climatique, une population mondiale qui a plus que doublé en 60 ans, autant de superpositions de chocs sur lesquels l'AAM a souhaité prendre de la hauteur en examinant les nombreuses transitions de notre société actuelle et les défis auxquels doivent répondre les assureurs mutualistes et les gestionnaires de risques.

Il ne s'agit plus seulement de réagir à des phénomènes subis, mais de s'intéresser aux événements en les pilotant et en mettant les citoyens au cœur de cette démarche.



OUVERTURE : Une multiplication des chocs de transition

Thierry Martel, Président de l'AAM

Nous subissons depuis le début de ce siècle une multiplication de chocs et rencontrons des phénomènes qui ne sont malheureusement pas modélisables. C'est pourquoi il nous appartient d'être en mesure de déceler les tendances lourdes d'un avenir prévisible afin d'éviter le chaos.

Deux mouvements importants apparaissent : l'accélération du monde et conséquemment l'épuisement des citoyens des pays développés.

« En tant que mutualistes, nous avons pour mission de favoriser l'épanouissement de l'être humain dans son environnement. Il est donc important que nous soyons exemplaires et forces de propositions pour des modèles économiques qui redonnent, aux jeunes notamment, des raisons de penser que nous nous mobilisons pour leur permettre de se construire un avenir heureux »

observe **Thierry Martel** pour introduire les travaux de la journée.



KEYNOTE N° 1 : LA DECARBONATION COMME ASSURANCE COLLECTIVE

Patrick GEOFFRON – Professeur d'économie Paris-Dauphine et directeur du Centre de Géopolitique de l'Énergie et des Matières Premières (CGEMP)

Nous sommes passés de l'incertitude à la certitude : la décarbonation est la seule voie pour réduire les risques macroéconomiques majeurs qui se profilent.

La réalité du changement climatique qui s'impose à nous n'est pas nouvelle mais la crise énergétique qui se superpose dans les pays européens n'était pas prévue. Or, ayant brûlé quasiment toute l'énergie disponible dans notre pays, comme toutes les autres nations qui ont émergé au XIXe siècle, nous importons désormais 99% du pétrole et du gaz que nous consommons sans aucune maîtrise des prix ! En 2022 l'importation d'énergie coûtera à la France 4% de son PIB.

Une dette publique bien moindre si la France avait décarboné bien avant 2022.

Il est vrai que, ne produisant que 1% des gaz à effet de serre, la France pourrait se sentir vertueuse. Mais ce résultat serait encore meilleur avec davantage de transports en commun décarbonés et une rénovation énergétique des bâtiments ; deux savoir-faire maîtrisés depuis longtemps. En conséquence, aucune augmentation de la taxe carbone sous-jacente à la crise des gilets jaunes, moins de pollution de l'air, facteur de comorbidité à la crise Covid auraient signifié une dette publique mieux maîtrisée.

Cette situation ne doit pourtant pas être anxiogène mais au contraire mobilisatrice.

Deux leviers d'action existent pour les assureurs mutualistes :

- Utiliser la relation de confiance avec les sociétaires pour faire passer des messages pédagogiques sur la valeur collective de la sobriété énergétique,
- Devenir des lanceurs d'alerte sur le risque macroéconomique en expliquant qu'une économie décarbonée est une économie plus résiliente.

TABLE RONDE N° 1 : 2020/2030 DECENNIE DE LA MULTITUDE DES TRANSITIONS

Mirela AGACHE DURAND – Directrice générale Groupama Asset Management

Luc BROUSSY – Président de France Silver Eco

Gérard-François DUMONT – Géographe, professeur à la Sorbonne et président de la revue « Population & Avenir »

Benoît LEGUET – Directeur général de l'Institut de l'Economie pour le Climat (I4CE)

Transition énergétique et transition climatique vont de pair.

Les assureurs doivent agir au niveau du passif comme de l'actif.

Les actions au niveau climatique ne vont pas suffire pour réellement enrayer la hausse des températures, gérer les précipitations et l'hydrologie. Le prochain recul des traits de côte est inéluctable du fait de la montée du niveau des mers, créant ainsi des risques de submersions. Pour y faire face, il y a deux stratégies : construire des digues ou déplacer les zones habitables et/ou industrielles des zones à risque, impliquant alors un déplacement de population.

« La France et l'Europe ne sont pas encore totalement sur la bonne trajectoire »

explique **Benoît Leguet**. De nouveaux dispositifs institutionnels existent comme le Secrétariat à la Transition Écologique et le Pôle Zéro Carbone au sein de la Direction Générale du Trésor mais manquent de pilotage. On constate, en outre, une certaine absence de stratégie pour développer le financement public/privé qui permettrait d'atteindre les objectifs fixés. Les assureurs ont donc ici un rôle important à jouer.

La population mondiale vieillit et a augmenté de façon fulgurante passant de 3 à 8 milliards d'individus entre le début des années 1960 et 2022.

Luc Broussy souligne avec le sourire une différence fondamentale entre le vieillissement de la population et les gaz à effet de serre :

« On ne peut évidemment pas réduire le nombre de personnes âgées ! »

Il convient donc d'en faire une opportunité. Qui dit grand âge dit dépendance : place à la Silver Économie. Entreprises, mutuelles et assureurs vont devoir innover, créer des emplois pour booster la croissance.

On distingue 2 tranches d'âge : les 75-84 ans dont le nombre va s'accroître de 47% d'ici à 2030 et les plus de 85 ans dont le nombre va stagner. Deux défis sont à relever : anticiper la prise en charge de la grande

dépendance et adapter les logements, tout en rendant les villes vraiment fonctionnelles.

Gérard-François Dumont explique qu'il faut tenir compte de deux aspects :

« d'une part, la géronto-croissance qui correspond à un flux effectif de personnes âgées montant ou descendant et d'autre part, le vieillissement de la population qui représente le pourcentage de personnes âgées dans la population totale ».

Or, ces phénomènes sont différents selon les territoires. La clé pour une moindre dépendance dans le futur est entre les mains des jeunes gens, qui en menant une vie saine pourront vieillir en bonne santé.

La terre a connu un réchauffement des températures de + 5° depuis l'ère des mammouths, soit en 200 000 ans. Nous risquons désormais cette même élévation de la température en 200 ans !

Mirela Agache Durand expose :

« Il va falloir pendant les 10 ans à venir augmenter les dépenses en matière de transitions à hauteur de + 3,2 % du PIB dont 2% sur la question environnementale ».

Les investissements bas carbone ont déjà atteint 84 milliards € en 2021, mais il manque encore entre 25 et 30 milliards pour tenir les engagements. Ces montants, semblent atteignables comparés au niveau d'investissement qui se situe entre 20 et 30% du PIB, mais les efforts devront être maintenus dans le temps.

Si la crédibilité des États va être déterminante pour assurer leur capacité d'emprunt, les investisseurs privés devront obligatoirement compléter les investissements publics. En effet, comme le souligne **Luc Broussy** :

« l'épargne et l'immobilier sont concentrés sur les plus de 65 ans ».

Il faut donc refonder le système de solidarité non seulement à l'aune de la question démographique mais également à celle des richesses de chaque type de population. La grande solidarité actuelle doit rester pérenne en rediscutant le contrat social entre les générations afin de ne pas tout faire porter sur les jeunes actifs. À noter que l'épargne à mobiliser n'est pas uniquement l'épargne individuelle mais aussi celle gérée collectivement par les systèmes des caisses de retraite et les plans d'épargne retraite qui ont des horizons de 10, 20 ou 30 ans.

KEYNOTE N° 2 : TRANSITIONS : QUELLE PRISE DE CONSCIENCE POUR LES CITOYENS ?

Bernard SANANÈS – Président de l'institut d'études et de sondages ELABE

Selon une étude menée par ELABE, notre société connaît de profonds changements. Les Français ont aujourd'hui l'impression de subir une succession de crises ininterrompue. Se sentant angoissés et vulnérables, ils ont besoin de se recentrer sur l'essentiel.

Un changement dans la manière de vivre des Français.

Depuis la crise Covid, les Français se sont créés une forme de « cocon protecteur » dans lequel ils retrouvent leur proches, leur territoire d'attache ainsi qu'une bonne santé physique et psychologique. Le rapport au travail a changé également : s'il occupe encore une place importante pour 8 Français sur 10, il équivaut désormais plus à une contrainte qu'à une source d'épanouissement. La baisse du pouvoir d'achat, quant à elle, est devenue une véritable inquiétude pour près des trois quarts de nos concitoyens, et pour certains, consommation ne rime plus avec arbitrage mais avec renoncement des dépenses d'alimentation, voire de santé.



Un consensus en matière de transition écologique qui a encore besoin d'être guidé.

Le difficile épisode climatique de l'été 2022 a permis une prise de conscience directe de la part de la population sur la transition écologique. Mais, même si beaucoup agissent déjà en la matière, ils ressentent un besoin de pédagogie de la part des gouvernants afin de donner un véritable sens à leurs efforts.

TABLE RONDE N° 2 : LA RÉPONSE DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS FACE A CES TRANSITIONS

Christophe BOUILLON – Président de l'Association des Petites Villes de France

Eric CHENUT – Président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française

Adrien COURET – Directeur général Aéma Groupe

La prise de conscience des citoyens, et donc des sociétaires, impacte les assureurs mutualistes dans la détermination de leurs décisions et l'invention de nouveaux modèles portés par la sobriété et l'innovation. Leur rôle est prépondérant pour trouver des solutions. L'exemplarité est un véritable argument, au-delà même des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Au niveau macroéconomique, le but est de retrouver un équilibre entre les solidarités et les responsabilités individuelles et collectives.

Des problèmes de financement face à la dépendance risquent de peser sur les actifs déjà très sollicités. Les assureurs mutualistes doivent donc être pédagogues envers leurs sociétaires, même les plus jeunes d'entre eux, pour leur faire comprendre comment avec de bons contrats on peut aider et accompagner.

Selon Eric Chenut :

« la population française d'avant la crise sanitaire avait progressivement oublié que les cotisations sociales sont en fait des revenus de transfert et souhaitait même voir leur diminution au profit du pouvoir d'achat ».

Or, impossible d'accéder à des soins encore meilleurs et en plus grande quantité, s'il n'est pas possible collectivement d'allouer davantage de ressources. En effet, malgré les importantes dépenses de santé, on observe encore dans notre pays une grande différence d'espérance de vie entre les 5% de personnes les plus aisées et les 5% les plus pauvres : 13 ans pour les femmes et 8 ans pour les hommes.

C'est pourquoi les mutualistes doivent montrer aux adhérents et sociétaires des choix utiles et adaptés pour l'ensemble des Français, notamment en matière de prévention, et porter un certain nombre de projets avec les autorités publiques.

L'engagement réciproque part souvent de l'expérience locale. Il est facile de prévoir la part des plus de 65 ans dans nos territoires. On peut alors revoir les politiques en matière de logements, de déplacements, de revitalisation des centres villes ou centres bourgs, et bien-sûr en matière d'offres de soins.

« Il faut regarder la ville avec des yeux de vieux »,

souligne **Christophe Bouillon**. Au-delà du besoin évident d'offre de soins doit se développer le concept de la ville bienveillante, équipée de bancs pour se reposer, d'éclairage public, de transports suffisamment développés et accessibles.

Les mutuelles ont un rôle à jouer dans la lutte contre les déserts médicaux en tant que tiers de confiance et accompagnatrices des transformations.

Différentes expérimentations ont déjà été menées localement pour attirer les médecins dans les territoires qualifiés de déserts médicaux, mais les résultats restent ponctuels. Il faut œuvrer pour que les différents professionnels de santé assurent un ou plusieurs jours de permanence sur chacun de nos territoires.

Il va ainsi être nécessaire de changer les pratiques, notamment pour mieux prévenir les pathologies graves en ayant davantage recours à la télémédecine, au numérique, à l'élargissement du suivi des patients par d'autres professionnels de santé ; tout ceci dans le but de pallier la transition démographique des médecins qui, jusqu'à l'an dernier, n'avait pas été anticipée par les gouvernements successifs.



De la nécessité de prévoir les trous générationnels au niveau microéconomique.

Adrien Couret observe que :

« la transition démographique globale va, quant à elle, avoir également des incidences sur le financement. »

Alors que les portefeuilles des assureurs sont basés sur la péréquation des âges, des différences de plusieurs centaines de milliers d'individus existent entre les générations actuelles et celles du baby-boom, Des trous générationnels de 15 à 20 ans sont anticipés et c'est pourquoi il faut, dès maintenant, mettre l'accent sur la prévention et l'accompagnement dans le transfert de richesse d'une génération à l'autre.

La même problématique de financement se retrouve dans le domaine de la transition climatique et énergétique et la flambée des prix de l'énergie rend les transitions encore plus prégnantes et plus urgentes.

Un véritable mouvement de communes vers l'autonomie énergétique a pourtant débuté dès 2015, grâce à la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Éoliennes, panneaux solaires ont été implantés notamment dans des zones de friche industrielle ; mouvement de mutation écologique prometteur, puisque sur le sol français, quelques 400 000 friches industrielles pourraient ainsi être transformées.

CONCLUSION de Thierry MARTEL

Les externalités négatives de nos comportements individuels nous ont rattrapés et nous devons désormais avoir davantage de réflexion collective sur un nouveau mode de vivre ensemble et sur la construction d'un avenir plus bienveillant pour tous.

« À cet égard notre modèle mutualiste, basé sur un modèle participatif, apparaît comme extrêmement moderne »

souligne **Thierry Martel**. Il nous appartient donc de le faire vivre et d'en démontrer les bénéfices.



ZOOM

ARTICLE



L'ASSURABILITÉ À LONG TERME DES RISQUES NATURELS AU DÉFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Par **Bertrand LABILLOY**,
directeur général de la Caisse
Centrale de Réassurance (CCR)

Photos - Adobe Stock

Commençons par une note légère avec l'aphorisme de Francis Blanche revisité : « dans un monde climat qui change, mieux vaut penser le changement que changer le pansement ! »

Le changement climatique est une réalité incontestable dont les conséquences se font chaque année plus tangibles. Il impacte la fréquence et la sévérité des événements naturels extrêmes comme 2022 l'a durement illustré.

Le système assurantiel mis en place il y a plus de quarante ans, et qui a jusqu'à présent globalement donné satisfaction, a depuis 2016 été mis à rude épreuve. Pour l'avenir, il est exposé à de fortes pressions contraires, entre les effets anticipés du changement climatique, l'injonction politique d'indemniser plus largement les sinistres naturels, l'assèchement des réserves dédiées et la contrainte de pouvoir d'achat des ménages érodé par l'inflation. En particulier, la situation de CCR est la suivante : depuis plus de cinq ans le taux de surprime de 12% ne suffit plus à payer les sinistres de l'année (alors qu'il devrait, par construction, dégager un excédent technique de quelques centaines de millions d'euros) ; ses réserves sont désormais tout juste suffisantes pour couvrir seule une catastrophe de 3,8 milliards d'euros à l'échelle du marché (contre 5,6 milliards en 2016) ; la période de retour de la garantie de l'Etat n'est plus aujourd'hui que de 20 ans (elle a été divisée par deux) ; elle devrait rapidement tomber à 10 ans, et même autour de 5 ans à moyen terme, du fait des récents changements législatifs (loi Baudu et ordonnance 3DS) et de la dérive climatique qui auront pour effet de renchérir la charge du régime cat nat. Si rien n'est fait, c'est tout le dispositif qui serait remis en cause et, notamment sa pertinence pour les finances publiques.

A court terme, un ajustement significatif du taux de surprime s'impose pour rétablir l'équilibre courant du régime. Mais il ne suffira pas à garantir ni la soutenabilité de long terme, ni la cohésion, quels que soient les efforts qui seront consentis en matière de prévention. Il faudrait pour cela revenir aux principes fondateurs du régime.

Premier principe : il faut préserver la mutualisation solidaire par laquelle les assurés pas ou peu exposés aux risques naturels paient

pour ceux qui le sont fortement, sous peine de voir réapparaître dans notre pays un gap de protection comme il en existe dans beaucoup d'autres. Or, celle-ci ne sera bientôt plus acceptable socialement par les assurés, ni viable économiquement pour les assureurs, si, dans certaines zones, les événements extrêmes deviennent récurrents. Les règles relatives à l'octroi des permis de construire, à la constructibilité et à l'expropriation des terrains, ainsi que leur application, doivent donc être revisitées pour garantir l'assurabilité des risques naturels.

Second principe : le régime cat nat doit se limiter à la couverture des événements « d'intensité anormale » et ne reposer sur la garantie de l'Etat que pour les événements extrêmes. Il faudrait par exemple maintenir la période de retour décennale, à la maille communale, pour la définition des critères de reconnaissance cat nat et garantir la capacité de CCR de couvrir seule, sur longue période, les catastrophes de période de retour 40 ans. Compte tenu des difficultés politiques à ajuster les paramètres financiers du régime (taux de surprime & critères de reconnaissance cat nat), on pourrait prévoir pour cela un mécanisme d'indexation automatique de ces paramètres en fonction de la dérive climatique observée. En complément, les règles de dotation-reprise des provisions pour égalisation seraient adaptées afin que les (ré) assureurs, dont CCR, puissent effectivement provisionner les risques naturels en franchise d'impôt.

Il incombe à tous de garantir la pérennité du régime cat nat au bénéfice des personnes les plus vulnérables et des territoires les plus exposés !

ACTIVITÉS 2022

QUOI DE NEUF EN 2022 ?

1

L'AAM est un « facilitateur » de partages d'informations ou de suivi des dossiers, la courroie de transmission utile et nécessaire, le cas échéant, avec France Assureurs. Elle réalise un travail d'accompagnement des mutualistes.

L'AAM a pour mission de faire réseau entre les adhérents et créer du lien.

RENCONTRES AAM DE L'ACTU

Rencontre AAM de l'actualité — 21 SEPTEMBRE 2022

« *La vente à distance* »

Cette rencontre avait pour objectif de présenter les derniers développements autour de la vente à distance et les spécificités du démarchage téléphonique ainsi que d'évoquer les perspectives en matière de distribution en assurance.

Rencontre AAM de l'actualité — 12 DÉCEMBRE 2022

« *Le traitement de la réclamation et la médiation de l'assurance* »

Cette Rencontre a eu lieu en présence d'Arnaud Chneiweiss, Médiateur de l'assurance. Son objectif était de permettre un échange sur la mise en place de la nouvelle Recommandation de l'ACPR relative au traitement des réclamations et le rôle de la Médiation de l'assurance dans le cadre de ce nouveau processus. Elle a également été l'occasion d'évoquer les différentes thématiques abordées dans les avis du médiateur en assurance vie et dommages.

1^{er} Atelier AAM sur « Les enjeux du reporting ESG Climat : article 29 Loi Energie-Climat et Règlement SFDR » — 3 AVRIL 2023

Cet atelier a porté sur les obligations de reporting annuel ESG (environnemental, social et de gouvernance) Climat et a eu pour objectif de permettre aux adhérents de mieux appréhender les impacts de la réglementation. En effet, tant au niveau national qu'europpéen, la réglementation actuelle impose une obligation accrue de transparence et de reporting aux acteurs financiers concernant les informations dites extra-financières. Ainsi, l'article 29 de la loi énergie-climat, et le Règlement européen SFDR relatif à la finance durable, imposent aux organismes concernés une publication d'informations sur une base annuelle.

2^e Atelier AAM sur « Les enjeux du reporting ESG Climat : article 29 Loi Energie-Climat et Règlement SFDR » – 24 MAI 2023

Ce 2^{ème} atelier a été l'occasion d'approfondir les obligations de reporting annuel extra-financier avec notamment les principaux points d'attention de l'ACPR dans le cadre de sa restitution à la profession du bilan de l'application de l'article 29 relatif à la loi énergie et climat (qui renforce les exigences de prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la politique d'investissement) et de SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation, qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur financier en Europe) du 30 mars 2023. Cet atelier a également permis de répondre aux questions pratiques des adhérents autour de l'application de ces normes.

RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Dans le prolongement des élections législatives de juin 2022, l'AAM a pris contact avec plusieurs députés afin d'avoir un temps d'échanges sur les dossiers à fort enjeu pour le secteur de l'assurance et les assureurs mutualistes :

- Prendre en compte la valeur ajoutée des organismes complémentaires en santé dans le cadre des discussions sur le transfert de charges entre l'assurance obligatoire et les complémentaires santé,
- Alerter sur l'impact de la transférabilité externe en assurance vie en lien avec les débats au Parlement sur la proposition de loi relative à la protection des épargnants des sénateurs Jean-François Husson et Albéric de Montgolfier,
- Maintenir le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles dans le cadre de la rédaction de l'ordonnance sur le phénomène lié aux épisodes de sécheresse dit du retrait-gonflement des argiles (RGA) qui engendre infiniment de dégâts.

Ces actions, en complémentarité de France Assureurs, visent également à mieux faire connaître les assureurs mutualistes et, le cas échéant, leurs spécificités.

GROUPES DE TRAVAIL

GRUPE DE TRAVAIL GOUVERNANCE

Piloté par Patrick Jacquot (AMDM), ce groupe de travail est un lieu de partage des pratiques et de réflexions sur la gouvernance mutualiste.

Les travaux portent sur différentes thématiques :

- Les modalités de mise en œuvre de l'obligation de parité femmes-hommes au sein des instances, dans le prolongement de la loi Rixain adoptée en décembre 2021. Un 1er état des lieux chiffré a été réalisé fin 2022 au sein de l'AAM afin de quantifier l'évolution depuis 2019.
- L'exercice du vote à distance dans les instances, tout en respectant leur fonctionnement démocratique ;
- Le mandataire mutualiste dont le rôle et les missions peuvent varier au sein des entités ;
- L'exercice du mandat d'administrateur, autour de plusieurs axes de réflexion et notamment : la compétence, la disponibilité ou la prévention des éventuels conflits d'intérêts.

Ces travaux vont se poursuivre en 2023 et donneront lieu à la rédaction de notes de synthèse formalisant les travaux réalisés par les membres du groupe de travail.

GRUPE DE TRAVAIL SOLVABILITÉ 2

En février 2020, France Assureurs a présenté, une stratégie d'influence dans le cadre de la révision de la Directive Solvabilité 2, et sur la base des propositions faites par la Commission en septembre 2021. Cette stratégie détaille les priorités que souhaitent porter la profession.

A la demande de la Comex, le GT Solvabilité 2 de l'AAM, piloté par Covéa, s'est réuni en mars 2022 afin d'analyser ce document et s'assurer que la position est bien partagée au sein de l'AAM. A l'issue de la réunion, il a été décidé de maintenir une vigilance sur l'avancement de la révision de la Directive et du règlement délégué à venir.

GRUPE DE TRAVAIL NUMÉRIQUE

Dans le prolongement des échanges sur les dossiers numériques impactant la profession, l'AAM a décidé de mettre en place un groupe de travail dédié à ces sujets. L'objectif est de déterminer si les adhérents de l'AAM ont une position mutualiste et commune à porter, au sein des instances de France Assureurs et/ou auprès des pouvoirs publics, le cas échéant.

Le groupe de travail est piloté par Yann Arnaud, Directeur Réponses Besoins Sociétares et Innovation de la Macif. Les membres ont d'ores et déjà identifiés plusieurs dossiers prioritaires sur lesquels ils souhaitent avancer, dont l'open finance. Sur ce sujet, les membres du groupe de travail se sont exprimés en faveur d'une position générale de prudence face à la proposition d'une nouvelle législation européenne, inspirée du monde bancaire, en soulignant les risques qu'elle peut générer pour la profession et les assurés.

GROUPE DE TRAVAIL AD HOC MISE EN ŒUVRE DU GROUPE TVA

Mis en place en mars 2022, ce groupe de travail piloté Marianne Beurtheret (Groupama) s'est réuni à trois reprises en 2022 et 2023 afin d'échanger sur la mise en œuvre de la réforme du Groupe TVA au sein des assureurs mutualistes.

Pour rappel, la jurisprudence de la CJUE de 2017 a remis en cause l'exonération adoptée par la France pour le secteur financier. Par conséquent, la loi de finances pour 2021 a introduit en droit français le régime dit de Groupe TVA qui permet à des sociétés d'un même groupe de se rendre des services sans application de la TVA. La réforme est entrée en vigueur au 1er janvier 2023.

Les réunions du groupe de travail ont permis aux adhérents d'échanger sur la bonne compréhension de cette réforme et de ses impacts, et de partager les questions et/ou problématiques rencontrées dans sa mise en œuvre et les solutions pour y faire face.

GROUPE DE TRAVAIL AD HOC CAPTIVES EN ASSURANCE

A la demande de la Commission exécutive de l'AAM, un groupe de travail ad hoc, piloté par Pierre Esparbès (DG de la SGAM BTP), a été organisé. Les échanges ont permis la rédaction d'une note de position reprenant les arguments justifiant la demande de mise en place de captives en assurance pour les sociétés d'assurance en France. La loi de finances pour 2023 a introduit la possibilité pour les entreprises de créer des captives en réassurance avec un champ d'application large. Cette possibilité ne s'applique pas aux assureurs.

Les assureurs mutualistes plaident en faveur de mesures assouplissant les paramètres actuels de dotation en provisions d'égalisation ouvertes et en souhaitant un élargissement de cette provision à de nouveaux risques considérant les difficultés en réassurance pour ceux-ci qui connaissent une évolution majeure et un risque d'insurabilité pour certains (notamment le risque cyber, la responsabilité décennale en construction, la responsabilité civile médicale et l'assurance caution).

I QUOI DE NEUF EN 2022 ?

2

Si l'AAM a vocation à être le « hub » du mutualisme au service de ses adhérents, l'activité législative et réglementaire, dense et impactant pour les mutuelles d'assurance en 2022, a été l'occasion de renforcer la mise en commun des ressources, de travailler de concert auprès d'acteurs institutionnels et des pouvoirs publics et d'émettre des positions originales. Parmi les dossiers mutualistes qui ont fait l'objet d'une discussion approfondie lors de l'année 2022, on relèvera :

NATIONAL

Sècheresse : Retrait-gonflement des argiles (RGA) ou la préservation de l'équilibre du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles

La Loi « 3DS » relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale de février 2022 a habilité le Gouvernement à adapter le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles par voie d'ordonnance afin d'améliorer la prise en charge des conséquences du phénomène naturel de RGA lié aux épisodes de sécheresse, entraînant des fissures ou déstabilisation des habitations. Parmi les mesures envisagées, on notait la suppression des arrêtés de catastrophes naturelles qui reconnaissent l'intensité anormale du phénomène de retrait ou gonflement des argiles. Pour l'ensemble de la profession, cette disposition aurait eu un effet défavorable pour les assurés en créant des inégalités de traitement dans les prises en charge et en fragilisant la pérennité du régime existant de solidarité entre les territoires. L'AAM et plusieurs de ses adhérents se sont mobilisés afin que cette mesure soit écartée. A la place, un assouplissement des critères permettant de caractériser l'intensité des épisodes de sécheresse-réhydratation des sols a été arbitré. L'AAM reste vigilante concernant des nouveaux critères qui pourraient être fixés par les pouvoirs publics.

Elargir le périmètre et les critères de dotation des provisions d'égalisation pour les assureurs

Les assureurs sont de plus en plus exposés aux risques systémiques (Covid, risques cyber) ou aux événements extrêmes protéiformes, ce qui rend indispensable d'avoir aujourd'hui la capacité de lisser leur sinistralité dans le temps.

Pour y répondre, les assureurs mutualistes parti-

cipent ainsi activement à une évolution des provisions d'égalisation à la fois avec un élargissement du périmètre et un assouplissement des critères de dotation. Les mutualistes ont une sensibilité accrue sur ce sujet, avec un besoin de répondre aux exigences liées à une augmentation de la sinistralité dans le temps du fait de leur vision à long terme, et d'une absence de capital à la différence des sociétés cotées. Il en résulte une flexibilité financière plus restreinte pour les mutualistes et donc un besoin en réassurance accru.

EUROPE

L'AAM a accueilli de juin à décembre 2022 pour la première fois, un stagiaire chargé de constituer une veille sur les dossiers européens impactant directement ou indirectement la profession. Des analyses synthétiques des dossiers ont été réalisées sur des dossiers prioritaires, qui sont également suivis pro-activement par l'AMICE (Association des assureurs mutualistes et coopératifs européens) et France Assureurs :

- Le règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (règlement DORA), qui doit lui permettre de rester résilient en cas de perturbation opérationnelle grave (cyber attaques par exemple). Il doit être mis en œuvre par les entreprises quelle que soit leur taille d'ici janvier 2025.
- La directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD - Corporate Sustainable Reporting Directive) est une révision de la directive sur la publication d'informations non-financières de 2014 (NFRD - Non Financial Reporting Directive). La NFRD oblige déjà les entreprises de plus de 500 salariés à inclure, dans leur rapport de gestion, une déclaration annuelle de performance extrafinancière (la DPEF dans la transposition française) comportant entre autres un volet climat. La CSRD révisé la NFRD pour mettre en place un reporting plus détaillé et applicable à un plus grand nombre d'entreprises. Elle est parue au Journal officiel de l'UE en décembre 2022.

- La proposition de règlement sur l'intelligence artificielle, (AI Act en anglais), publiée en avril 2021 a pour objectif d'harmoniser les règles concernant l'utilisation de l'IA, notamment sur les risques liés aux droits fondamentaux. Le texte impacterait fortement l'assurance vie et la santé dans son utilisation de l'IA pour ce périmètre si elles étaient caractérisées dans la catégorie des secteurs à haut risque. Une étude relève que les approches statistiques et actuarielles peuvent être des composantes de systèmes d'IA, mais prises isolément, ne sauraient être définies comme des intelligences artificielles. Le texte est toujours en cours de discussion.
- Le règlement révisé sur les dessins et modèles proposé en novembre 2022, qui vise à moderniser, clarifier et renforcer les règles de l'UE en matière de protection des dessins et modèles. Il propose d'introduire une "clause de réparation" permanente à l'échelle de l'UE qui permettrait de reproduire des dessins ou modèles originaux pour la réparation et les produits complexes. Les nouvelles règles contribueraient à ouvrir et à accroître la concurrence sur le marché des pièces détachées, et notamment pour le secteur automobile, où il deviendrait légalement possible, dans tous les pays de l'UE, de reproduire des pièces de carrosserie identiques pour la réparation afin de rétablir l'apparence d'origine. La "clause de réparation" proposée aurait un effet juridique immédiat uniquement pour les dessins et modèles futurs, tandis que les dessins et modèles déjà protégés resteraient couverts pendant une période transitoire de dix ans. L'AAM soutient l'introduction de cette "clause de réparation" qui devrait favoriser la libéralisation du marché des pièces détachées. L'AAM et l'AMICE ont récemment répondu en ce sens à la consultation de la Commission européenne de janvier 2023.
- La Directive relative au devoir de vigilance, en anglais Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CS3D), établirait des règles pour que les entreprises prennent en compte les effets négatifs de leurs activités tout au long de leurs chaînes de valeur, en demandant de mettre en œuvre des mesures pour identifier les risques ainsi que pour prévenir des atteintes à l'environnement et aux droits de l'homme. Cette proposition vise pour le moment l'assurance et introduit l'inclusion de la relation client dans le périmètre du devoir de vigilance. A noter la responsabilité accrue des administrateurs et le devoir de vigilance des clients institutionnels. Les assureurs demandent d'exclure de ce devoir de vigilance les assurés personnes physiques. Ce texte est toujours en cours dans les instances de l'UE. Des divergences apparaissent quant au périmètre d'application.
- Le Digital Markets Act (DMA), en français le règlement sur les marchés numériques, met en œuvre un nouveau cadre de régulation pour les grandes plateformes du numériques en adaptant les

règles du droit de la concurrence. Cette législation a été produite dans un contexte où quelques grandes plateformes (les GAFAM) sont devenues des « gatekeepers » (contrôleurs d'accès) entre les entreprises et les consommateurs, avec un pouvoir économique et un contrôle sur des écosystèmes numériques entiers, rendant la concurrence très difficile pour les concurrents et les nouveaux entrants sur le marché, et rendant difficile l'intervention des autorités de la concurrence. La dernière législation sur le sujet était la Directive e-Commerce de 2000. Le texte a été publié au Journal officiel de l'UE le 12 octobre 2022. Il est progressivement mis en œuvre à compter du 2 mai 2023.

- La directive rétablissement et résolution en assurance (IRRD) est toujours en cours de discussion au sein du Parlement européen. La France a été l'un des premiers Etats membres de l'Union européenne à s'être doté d'un régime de rétablissement et de résolution des organismes d'assurance en 2017. Pour autant, la profession reste vigilante sur le contenu de cette Directive et d'éventuelles nouvelles contraintes qui pourraient en découler et de son périmètre élargi.

Le Groupe européen d'assurance mutualiste

La position commune AAM/FNMF viserait à créer un groupe mutualiste transnational doté de solidarité financière entre les différentes entités et reconnu partout en Europe. Cet objectif s'intègre dans le cadre de la révision de la directive solvabilité 2. Des actions de sensibilisation auprès d'eurodéputés, de la représentation permanente de la France à l'UE ou de la DG Trésor sont menées afin d'obtenir la prise en compte de notre demande lors des négociations -au sein des instances européennes sur le texte final de la révision de Solvabilité 2.

Open Insurance

Reprenant les grands principes de l'open innovation ou bien de l'Open banking, l'open insurance contraindrait les assureurs à ouvrir leur système d'information à leurs concurrents et à des entreprises tierces. Pour toujours plus d'interopérabilité, d'innovation et de flexibilité des offres selon la Commission européenne, qui souhaite une meilleure comparabilité des produits d'assurance, avec l'idée que cela serait au bénéfice des consommateurs Cet objectif est très discuté par la profession qui y voit notamment un risque de démutualisation, et de déséquilibres patents entre les acteurs. L'AAM a pris une position de prudence en juin 2022 sur ce dossier qui devrait se concrétiser par une proposition de directive fin juin 2023.

PERSPECTIVES & PROJETS 2023

Sans transition, tournons-nous vers les perspectives de 2023. Elles sont nombreuses si l'on se place du point de vue européen.

C'est la raison pour laquelle l'AAM a créé un groupe de travail dédié aux dossiers du numérique. Ce groupe se concentrera sur les positions de l'AAM en matière d'open insurance, l'intelligence artificielle ou bien encore l'accès aux données des véhicules connectés, qui doit faire l'objet d'une proposition de législation sectorielle en septembre.

Un compromis a été trouvé au sein du conseil des ministres européens porté par la présidence française sur la révision de la directive « solvabilité 2 ». Ce compromis porte notamment sur les groupes d'assurance en précisant les contours et les pouvoirs dédiés aux autorités nationales de supervision. Dans ce contexte, l'action de l'AAM conjuguée à celle de la FNMF et du groupe européen Relyens (qui est adhérent de l'AAM) est poursuivie et renforcée quant à la reconnaissance du caractère transfrontalier des groupes mutualistes afin de lever les obstacles nationaux à cette reconnaissance et cela dans un contexte de risques systémiques croissants tels que les pandémies ou bien encore le risque cyber. Le texte de révision est toujours en cours de discussion au Parlement européen. La présidence espagnole de l'UE devrait engager à l'automne la phase de trilogue qui réunit, en vue de l'adoption du texte, les trois instances européennes que sont la Commission, le Parlement et le Conseil.

Ce dossier a permis des échanges très réguliers avec la Mutualité Française qui partage le point de vue à tous égards, dossier qui a été porté communément au sein du conseil d'administration de, l'AMICE (Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe) : alors même que certains de nos homologues se sont montrés intéressés par le modèle français des SGAM (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle), certains ont pu manifester de l'inquiétude quant à l'évo-

lution de leur modèle national dans ce contexte européen. C'est en conséquence un travail de conviction commun, d'arguments étayés, d'échanges constants qu'il faut continuer de mener à bien.

Des perspectives sont également attendues au niveau national. Alors que l'AAM a constitué un groupe de travail ad hoc sur le sujet des captives d'assurance (voir page 31), c'est bien l'évolution de la provision d'égalisation, provision destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe qui est en jeu pour les assureurs. Le rôle d'une provision d'égalisation est de lisser le risque sur la durée pour des expositions difficilement mutualisables. C'est dans cette perspective que les assureurs mutualistes demandent une évolution législative et réglementaire afin de permettre la possibilité d'ouvrir le périmètre des risques couverts, en particulier pour faire face aux risques systémiques et d'en augmenter la dotation.

En matière d'assurance de personnes, l'AAM veille à la bonne adéquation des mesures qui sont prises à la fois par le législateur, l'administration ou bien encore l'autorité de contrôle en faveur à leur modèle économique et financier de long terme toujours au profit de leur sociétaire, de la société, des entreprises en France.

Enfin, moment fort de l'année, la Journée des administrateurs de l'AAM, destinée aux administrateurs de nos adhérents et aux dirigeants aura pour thème en novembre 2023 : « datas : une réalité, des promesses, des dangers ? » pour s'adapter à l'actualité de l'évolution des métiers de l'assurance, de l'intelligence artificielle, de la transition numérique.

PARTICIPATIONS EXTÉRIEURES

LES LIEUX DE REPRÉSENTATIONS



Organisations mutualistes européennes et internationales

Bien reconnue des pouvoirs publics européens en tant que représentante des entreprises d'assurance avec notamment un prisme autour des opérateurs de taille modeste ou intermédiaire, elle se positionne comme un acteur incontournable de la révision de Solvabilité 2 en faisant valoir des points de vue singuliers en faveur du traitement des investissements de long terme ou de mise en œuvre du principe de proportionnalité.

L'AAM participe aux travaux de l'AMICE notamment des GT « affaires réglementaires » et RSE (durabilité et assurance). Cornélia Federkeil (AAM) et Stéphane Cossé (COVEA) sont membres du conseil d'administration de l'AMICE. A noter que Christophe Ollivier (FNMF) en est vice-président.

Le secteur de l'assurance est l'un des secteurs les plus réglementés au niveau européen. Ces dernières années, il est apparu une montée en puissance à la fois de la Commission européenne mais également de l'autorité de contrôle européenne des assurances, l'EIOPA. Tous les dossiers européens qui ont été évoqués en pages 32 et 33 sont analysés et suivis par l'AMICE. A cet égard, l'AAM a reçu en février 2022, Belma Yasharova, responsable des affaires réglementaires pour un tour d'horizon des sujets stratégiques européens pour l'assurance autour de trois thèmes : la distribution et les prises de positions des institutions en faveur du concept de rapport qualité/prix (« value for money ») pour l'assuré, le digital et la finance durable. Ces trois thèmes restent d'une grande actualité considérant le nombre de textes en cours. Cette présentation a recueilli une vive satisfaction de la part des adhérents participants (une trentaine).

L'AAM adhère en tant qu'association comme membre associé à l'ICMIF, la Fédération internationale des assureurs coopératifs et mutualistes. Les membres viennent des 5 continents. La Secrétaire générale de l'AAM sollicitée par l'association des mutuelles canadiennes, la CAMIC, a présenté la campagne de communication digitale destinée aux 18-35 ans lors de son congrès. Le groupe Beneva assurances, mutualiste, a également pris contact avec l'AAM pour échanger autour des sujets de gouvernance des mutuelles, en particulier sur l'exercice du contrôle démocratique. Ces deux organismes sont membres de l'ICMIF.

Sur un plan plus fonctionnel, les adhérents de l'AAM ont décidé de garder leur liberté d'adhérer en direct à l'AMICE et à l'ICMIF ou d'y être représentés via l'AAM.



Une représentation au sein des instances de l'ESS (économie sociale et solidaire)

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS dite loi Hamon, a reconnu juridiquement et politiquement les sociétés d'assurance mutuelle comme des acteurs de l'ESS. En conséquence, elles se doivent d'être représentées au sein des instances de ce secteur :

- Au CSESS (Conseil supérieur de l'ESS), sont membres au titre de l'AAM : Patrick Jacquot / AMDM, Laure Delair / MACIF (représentant également l'AAM au Bureau du CSESS), Jérôme Narbonne / Groupama et Valérie Blanchard / AAM depuis le renouvellement de mars 2022.

A l'occasion de l'installation du Conseil supérieur de l'ESS, le 13 octobre 2022, Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'Etat en charge de l'économie sociale et solidaire, et de la vie associative, a souhaité que soit faite une évaluation de la loi Hamon pour les 10 ans de sa publication, en 2024. L'AAM participe à ces travaux au sein du CSESS. Le Groupe de travail « gouvernance » et la COMEX de l'AAM ont d'ores et déjà recensé des mesures de nature législative qui pourraient être portées si une révision de la loi devait avoir lieu.

- À ESS France (Chambre Française de l'ESS), instaurée par la loi de 2014, dont le rôle est de peser dans les politiques publiques, sont représentants titulaires : Patrick Jacquot / AMDM, Véronique Poncin / AG2R La Mondiale et en tant que suppléants, Adrien Couret / Aéma Groupe et Cornélia Federkeil / AAM, depuis le renouvellement du conseil d'administration en juin 2022.

En mai 2022, à Strasbourg, l'AAM a participé activement à la conférence organisée par la présidence française de l'UE autour de l'ESS, par un atelier commun à l'AMICE, Association internationale de la mutualité et la FNMF, sur le thème : « Les mutuelles s'attaquent aux transitions écologiques et démographiques ». Cette manifestation a été l'occasion pour l'AAM de montrer l'intérêt des mutualistes à être pleinement partie prenante de l'ESS.

- UDES (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire) : en tant que représentant d'acteurs de l'ESS, l'AAM s'est rapprochée de l'UDES et grâce à ses statuts l'AAM a pu y adhérer en tant que membre associé à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle est représentée au sein du conseil d'administration et au sein des commissions affaires sociales, de l'emploi formation diversité, de la protection sociale et santé.



Prévention routière

- Thierry Monminoux : vice-président de la MAIF et président de Prévention MAIF, siège au titre de l'AAM au conseil d'administration de **Prévention Routière**.

LIEN AVEC LES PARTENAIRES



FNMF - Fédération Nationale de la Mutualité Française

Désormais bien installée dans le paysage mutualiste français et européen, reconnue par les pouvoirs publics pour ses positions et ses engagements, l'AAM partage une vision politique avec la FNMF et des enjeux législatifs/réglementaires relatifs à l'assurance. Leur ambition sur le rôle et la place des complémentaires santé dans la protection sociale « à la française » les rapproche très fortement.

Les relations entre les présidents de l'AAM, Thierry Martel, et de la FNMF, Eric Chenut, sont très régulières et leurs visions partagées.

L'année 2022 fut l'occasion de plusieurs rendez-vous institutionnels importants pour renforcer ce partenariat de circonstance. Le président de l'AAM a été invité au congrès de la Mutualité Française à Marseille en septembre 2022 à s'exprimer lors d'une séquence sur le thème de « Un nouveau mode d'entreprendre mutualiste pour une protection sociale durable », alors que le président de la FNMF venait partager son point de vue lors d'une intervention à l'occasion de la Journée des administrateurs de l'AAM sur le thème de la transition démographique.

Leurs regards expérimentés de fins connaisseurs du mutualisme, de son environnement sont très

appréciés par nos instances respectives mais également à l'occasion des Rencontres mutuelles, organisées chaque année par l'Argus en décembre, devant un auditoire qui apprécie la qualité du débat.

L'approche politique s'accompagne de travaux plus opérationnels entre les équipes des adhérents de l'AAM et de la Mutualité Française par des Rencontres organisées en commun (voir page 20) sur des thèmes d'actualité législatifs et réglementaires.

Le Club mutualiste économie et finances, qui est un cercle destiné aux dirigeants, directeurs, administrateurs, dont l'objectif est d'éclairer stratégiquement un sujet d'actualité et de long terme reprendra ses travaux à l'automne 2023, après la période de Covid qui n'avait pas permis des rencontres sur un mode convivial. La réunion aura lieu la matinée du 18 octobre autour du thème de la durabilité, sa mise en œuvre sur la stratégie, les ressources humaines et enfin la gouvernance.

Il est en cours de discussion que l'AAM et la FNMF, sous l'impulsion de leurs dirigeants, envisagent un partenariat plus resserré pour les années à venir par des événements, des réflexions en commun et des partages d'expériences.



Liens avec ROAM

Parmi les adhérents de l'AAM, 17 sont également membres de ROAM. Naturellement des liens ont été tissés depuis la création de l'AAM dans l'objectif d'établir des complémentarités nécessaires en termes de services et d'accompagnement à leurs adhérents respectifs mutualistes. Ceci se traduit par une information réciproque en préalable des COMEX de l'AAM et de ROAM. A titre illustratif de cette coopération, l'AAM et ROAM

ont travaillé conjointement à la constitution d'un catalogue commun de formation des élus mutualistes. Depuis 2020, un accord a été passé entre les deux associations et l'IFPASS (Institut de formation de la profession de l'assurance) pour une offre élargie à destination des administrateurs et des collaborateurs de leurs adhérents respectifs (voir page 16).

LE MOT

DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Cornélia
FEDERKEIL
Secrétaire
générale



2022, année record pour les catastrophes naturelles, année d'un choc obligataire sans précédent, d'une inflation galopante et de la remontée des taux, année d'élections en France et de nombreuses incertitudes qui en découlent, année où les assureurs mutualistes ont fait face à des défis inégalés pour maintenir un service irréprochable, une tarification appropriée et un conseil toujours plus avisé vis-à-vis de leurs sociétaires.

Dans le contexte, les assureurs ont avancé des pistes pour contenir l'inflation des coûts de l'assurance en faveur :

- Des pièces de réemploi :

La profession propose de structurer la filière des pièces de réemploi afin qu'elles soient disponibles pour les réparateurs automobiles. L'usage plus systématique des pièces détachées de réemploi permettrait d'infléchir l'évolution des coûts de la réparation automobile.

- Des pièces détachées visibles :

La profession propose de supprimer le monopole de droit des constructeurs automobile sur les pièces détachées visibles afin d'infléchir l'évolution des coûts de la réparation automobile.

C'est bien par l'Europe que pourrait arriver cette bonne nouvelle tant attendue au niveau national. Ce pourrait être le cas aussi pour l'accès des assureurs aux données des véhicules connectés ou bien encore la reconnaissance effective d'un groupe transfrontalier pour assureurs mutualistes. Quantité de propositions de nouveaux textes sont produites chaque année. Ces textes cheminent dans les arcanes des institutions européennes et s'imposeront à nous le plus souvent par voie de transposition ou encore de « recommandations » par l'autorité de contrôle. Notre secteur, nos métiers souffrent d'une méconnaissance d'autant plus importante lorsque l'on évoque le caractère non lucratif des entreprises de l'ESS, dont les assureurs mutualistes font pleinement partie. C'est cette équivoque qui interpelle nos interlocuteurs.

Le marché unique de l'assurance annoncé dans le sillage de l'Acte unique européen n'a jamais connu son grand soir. La Commission, l'EIOPA n'y ont pas renoncé en s'appuyant sur leur conception de « meilleur rapport qualité/prix », dans une vision simplificatrice d'assimiler tous les services financiers. Nous aurons peut-être un petit répit en 2024 car les mandatures du parlement européen et de la Commission seront renouvelées. Les nouveaux textes se feront rares dès cet été et auront beaucoup moins de chance d'être adoptés avant les élections européennes. Mettre l'accent sur l'Europe, c'est s'imposer de parler de l'avenir, de la mise en œuvre opérationnelle, du travail d'analyse que l'AAM s'est engagée à faire par des rencontres, des ateliers, des groupes de travail. Le public est là, toujours plus nombreux, quelle que soit la taille, le marché des mutuelles adhérentes. C'est résolument que nous nous engageons pour un travail de pédagogie, de conviction auprès des décideurs mais aussi du grand public. Nous allons renforcer notre présence sur les réseaux sociaux par une nouvelle communication plus homogène, plus dynamique.

Une année qui s'achève c'est l'occasion pour moi de dire tout le plaisir que j'ai au quotidien à travailler au service des adhérents et à les remercier chaleureusement pour leur soutien sans faille, leur conviction, leurs contributions. Mes plus vifs remerciements au président de l'association, Thierry Martel, qui, par son implication et son écoute, s'attache à donner à l'AAM toute sa place dans le secteur de l'assurance. Je le remercie à titre personnel pour sa bienveillance. Enfin, un grand merci à Valérie Blanchard, mon adjointe et Karine Roda, notre assistante de direction, qui, au quotidien, à mes côtés, avec implication et rigueur, contribuent à la bonne organisation de notre association en engageant des actions au profit de l'ensemble de nos adhérents.

CORNÉLIA FEDERKEIL
Secrétaire générale de L'AAM



www.aam-asso.fr



www.aam-asso.fr

26 boulevard Haussmann 75009 PARIS - FR
+33 1 53 25 06 72
contact@aam-asso.fr

Retrouvez le Manifeste : <https://www.engagementsmutualistes.fr>

 AAM Association des Assureurs Mutualistes

 Association des Assureurs Mutualistes

 Association des Assureurs Mutualistes

 @AAMutualistes

 @AAMutualistes

2022
RAPPORT **ANNUEL**